



**St JULIEN
DE VOUVANTES**

Loire-Atlantique

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2018.

Le Conseil Municipal, réuni le 5 novembre 2018 sous la présidence de Monsieur Serge HEAS, Maire.

AMENAGEMENT ENTREES DE BOURG

Suite à la réunion de présentation des projets d'aménagement et de réhabilitations des Entrées Ouest le 10 octobre 2018 par le cabinet d'étude Futur Proche auprès des riverains des rues concernées, les remarques émises ont été prise en comptes . Les nouveaux plans sont présentés et validés par le conseil.

Le conseil demande que la consultation soit mise en place dès que possible pour ne pas retarder la procédure.

Les différents documents vont être réalisés par Mr CARUEL – GC Infrastructures, avec une ouverture des plis souhaitée semaine 51.

PERSONNEL COMMUNAL

Mutation - Radiation : Radiation des effectifs de Virginie LAIZÉ au 1^{er} décembre 2018 suite à sa mutation externe au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

Recrutement au service administratif : Mme Fabiola CRUAUT domiciliée à Soudan a été retenue pour palier à ce départ.

CONTRAT GROUPE PREVOYANCE : période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024

Le contrat Groupe Prévoyance actuel prenant fin le 31 décembre 2018, une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics a été faite par la Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Loire atlantique. Il en résulte que l'offre présentée par le Groupement A2VIP –COLLECTEAM a été retenue par le conseil d'administration du CDG44 lors de sa séance du 4 juillet 2018.

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, les membres du conseil municipal :

- décident l'adhésion de la commune de St Julien de Vouvantes à la convention proposée par le Centre de gestion auprès du Groupement A2VIP –COLLECTEAM
- Disent que la cotisation de l'agent sera calculée sur le Traitement brut de base + la NBI + le RIFSEEP
- Fixent la participation financière mensuelle par agent sera de 15.00 € net, sachant que le comité technique départemental doit être sollicité
- Autorisent Mr le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REDEVANCES ASSAINISSEMENT 2019

Reconduction des tarifs actuels :

- | | |
|-------------------------------|----------|
| • Prix au m3 d'eau consommé : | 1.35 € |
| • Forfait annuel de : | 100.00 € |
| • Forfait Rejet Eaux Usés : | 154.00 € |

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL : MODIFICATION STATUTS

Le maire présente au conseil une proposition de modifier les statuts de l'intercommunalité au 1^o de l'article 7.3 dans le domaine de la jeunesse de la façon suivante :

- La gestion et le développement de services d'accueil des enfants et des jeunes et d'organisation de séjours, tant en gestion directe que par un soutien financier, technique, logistique et humain aux porteurs associatifs sur les jours où il n'y a pas d'école.
- L'élaboration, la coordination, et le suivi du projet Educatif de Territoire,
- Le soutien technique, logistique, et humain aux gestionnaires d'accueils de loisirs, tant associatifs que municipaux, les jours où il n'y a pas d'école,
- Le portage d'actions collectives aux associations de jeunes ainsi que le soutien aux conseils municipaux des jeunes et aux projets de jeunes,
- La création et l'animation d'un conseil intercommunal des jeunes ».

Après délibéré, le conseil adopte les statuts modifiés de la CCCD et autorise Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL : TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Constatant que la Communauté de Communes n'exerçait pas à la date de publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, le conseil décide après en avoir délibéré de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Châteaubriant- Derval au 1^{er} janvier 2020, et de maintenir l'exercice de la compétence assainissement non collectif pour la Communauté de Communes parmi des compétences facultatives.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Acceptation par le conseil des travaux complémentaires réalisés par l'entreprise PECOT au niveau des Réseaux des eaux usées pour un montant de 1884 € TTC. Montant prélevé à l'article 2315-opération 10002 du Budget primitif Assainissement 2018.

ENQUETE PUBLIQUE « INSTALLATIONS CLASSEES SAS GROUPE MEAC-ERBRAY »

Par arrêté préfectoral n°2018/ICPE/251 en date du 11 septembre 2018 une enquête publique est ouverte en mairie d'Erbray pendant une période de 36 jours du lundi 1^{er} octobre au 15 novembre 2018 portant sur la demande présentée par la SAS Groupe MEAC en vue de demander l'autorisation de poursuivre et d'étendre, pour une durée de 30 ans, l'exploitation de la carrière dite « La Ferronnière et la Rousselière », qu'elle exploite sur la commune de Erbray. Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la SAS Groupe MEAC dès l'ouverture de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après cet exposé, ayant pris connaissance du dossier d'enquête, en ayant délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la demande d'autorisation exposée ci-dessus, dans le respect de la réglementation en vigueur.

ATLANTIC EAU : Rapport année 2017

Mr David DELARUE présente au conseil le Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2017, établi par Atlantic'Eau. Ce document accompagné d'une synthèse a été communiqué aux élus sous forme numérique le 30 octobre 2018.

SIAEP PAYS DE LA MEE : Adhésion de la commune de Châteaubriant et modification des statuts

Le conseil municipal, après présentation du dossier par Mr David DELARUE Adjoint, approuve l'adhésion de la commune de Châteaubriant au SIAEP du Pays de la Mée à compter du 1^{er} janvier 2019 et approuve en conséquence la modification des statuts du SIAEP du Pays de la Mée.

Fait à St Julien de Vouvantes, le 8 novembre 2018.
Le Maire,
Serge HEAS

